



Pôle nord-est

Quelques nouvelles du CE

décembre 2014

	Préambule	2
1.	Plan de formation 2015	3
2.	Point antennes	4
3.	Composition de la commission filière	4
4.	Règlement intérieur du CE du pôle	4
5.	Subvention du CE pôle Nord-Est pour les jeux d'hiver de l'US-ORTF	5
6.	Ouestions diverses	5

CE de décembre à Dijon

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

Première étape dans la course à la présidence, le rapport du CSA sur le bilan de France télévisions, publié hier dans sa version « soft », comporte en filigrane l'actualité des prochains mois.

130 pages « en demi-teinte » selon de nombreux confrères, mais en demi-teinte pour qui ? Le président Pflimlin y serait moins attaqué dit-on. Mais France 3 ? Mais les régions ? Mais le cœur du réacteur de France Télévisions, la Filière de Production ?...

Il suffit de lire ces quelques mots du communiqué du CSA :

« Le Conseil ne peut que regretter l'absence de réforme de France 3 régions qui constitue pourtant un enjeu éditorial et budgétaire majeur pour France Télévisions ».

Et ici encore:

« Le Conseil encourage France Télévisions à renforcer sa politique de maîtrise des coûts, notamment ceux des moyens internes de production ».

On entend donc faire payer aux salariés des régions le manque d'orientation stratégique de France 3, alors que les régions, devenues pôles il y a 3 ans seulement, tentent de trouver leurs marques, y compris éditoriales, dans ce découpage inédit.

France 3 et ses régions, éternel problème pour ceux qui n'ont jamais voulu en faire un atout...

On entend donc aussi ressortir le spectre d'une Filière de Production aux coûts non maîtrisés. Avec cette fois l'appui direct de la direction financière de France Télévisions ellemême.

La direction financière de FTV a en effet décidé, pour des raisons purement budgétaires, de mettre les sites de fabrication fiction en sous emploi en amputant leur plan de charge d'une fiction sur huit. Dans le Pôle Nord Est, le site de Lille est directement concerné.

Pourtant, cela fait des années que ce plan de charge est stabilisé. Une fiction en moins, c'est 22 jours de tournage en moins multipliés par des dizaines de postes. C'est créer artificiellement les conditions du déficit de la Filière difficilement remise à l'équilibre depuis le plan Cozanet.

L'urgence aujourd'hui n'est pourtant pas de réduire nos capacités de production et de fabrication en interne, bien au contraire, c'est d'appliquer le principe de priorité pour le recours à nos outils internes.

Avec cette décision la direction financière entend « Faire un signe » en direction du privé, avec lequel nombre de membres de la haute hiérarchie de FTV entretiennent des liens étroits...

Avec cette décision la direction financière entend saborder un service actuellement à l'équilibre financier et même plus. Car en fabriquant artificiellement de la sous activité et donc du sous emploi, elle va en alourdir les charges fixes.

Les producteurs privés fabriqueront 96 fictions en 2015, nous n'en fabriquerons que 28 sur un total de 124... Chômage technique à la Filière pendant que le privé se gave... Dans quel état trouverons-nous la Filière en décembre 2015 ?

Il y a 132 fictions inédites qui sont produites et diffusées chaque année sur les chaînes de France Télévisions et l'on devrait passer de 32 à 28 fictions fabriquées en interne ?

Non! Il n'en est pas question. La direction pourrait très bien réduire à la place ses achats externes. Qu'elle soit aujourd'hui prévenue nous ne laisserons pas faire. Et la rentrée s'annonce des plus explosives...

Plan de formation 2015

La commission formation s'est réunie le 4 décembre pour permettre aux élus du CE de rendre un avis motivé sur le plan de formation 2015. (**voir le compte-rendu**)

Le budget prévisionnel alloué à la formation est en baisse de près de 30% par rapport à l'an dernier.

Étant donné cette baisse drastique pour 2015, aggravée par la nouvelle loi du 5 mars 2014 réduisant les conditions d'utilisation de la « Période de Professionnalisation », seules les formations de « priorité 1 » (indispensables), demandées par les managers seront examinées !

Autre élément notable pour ce projet de plan de formation : au 06/01/15, le DIF (Droit Individuel à la Formation) disparaît et est remplacé par le CPF (Compte Personnel de Formation) : voir document explicatif en annexe.

Notre compte d'heures, et nos demandes seront donc externalisés de notre entreprise, et seront gérés par la Caisse des Dépôts et de Consignation. Chacun recevra un code d'accès pour le site internet de la Caisse des Dépôts.

Toutefois, pour les élus CGT, il sera très difficile pour les salariés de réellement pouvoir bénéficier de leurs heures de formation CPF (24h/an plafonnées à environ 150h):

- ne seront plus acceptées que des formations diplômantes et certifiantes : difficile d'imaginer une telle formation faisable en 150h soit 4 semaines ½!...
- les frais de formation (trajets, hébergements, restauration) ne sont plus du tout pris en charge, pour les formations hors temps de travail.

Attention, les heures de « l'ancien DIF » non utilisées en 2021 seront définitivement perdues...

Pour le récapitulatif des formations prévues pour 2015 dans le pôle, voir le compte-rendu

Les élus CE ont été informés d'une formation « tourner, monter, mixer avec un smartphone », suivi la semaine dernière par 3 journalistes du pôle à l'UFTV à Paris. La direction leur aurait aussi fourni un pied et une appli IPhone pour tourner/monter/mixer.

La direction nous a assuré qu'il ne s'agissait pas d'une formation, mais d'une « présentation » organisée par le CIRCOM, avec expérimentations pratiques des invités, animée par deux formateurs européens... Le directeur du pôle y était lui-même présent « à titre personnel », et nous a dit que cette présentation lui avait « montré que quelqu'un qui n'a pas d'expérience de journaliste ou de monteur pouvait avec des outils bon marché réaliser des produits audiovisuels présentables » (sic !) Et qu'il serait « criminel d'avoir des réticences à ce sujet » car il fallait savoir de quoi on parle si par la suite la direction décidait d'organiser des groupes de travail sur cet outil.

Les élus CGT ne sont bien sûr pas contre l'évolution technologique des outils et des pratiques, mais ils dénoncent la non-communication de la direction à ce sujet, rendant ce point suspect.

Une motion a été rédigée à ce sujet et votée à l'unanimité des élus du pôle Nord-Est (voir motion).

L'ensemble des demandes de formation de niveau 1 (« indispensable ») ne pourra être satisfait, le budget prévisionnel est en baisse drastique par rapport à 2014, en conséquence, **les élus du pôle ont rendu un avis négatif sur le plan de formation 2015.**

Avis adopté à l'unanimité des élus. (ci-joint)

Point antennes

Selon la direction, pas de projet de changement au 1^{er} trimestre 2015. Une bonne nouvelle cependant concerne les Matinales. Elles ne seront arrêtées que pendant les deux semaines de vacances de l'antenne concernée. Un dispositif « en test » dans le Pôle Nord Est. Si la direction nationale estime que les taux d'audience sont satisfaisants, elle pourrait faire la même chose pour les vacances de Pâques.

Une nouvelle fois le Pôle Nord Est affiche la meilleure audience sur la partie matinale. Moyenne PNE sur la dernière semaine : 4,9% alors que la moyenne nationale est à 3. La Champagne-Ardenne arrive même à 23,2% !

Excellent résultat sur la visite du pape au Parlement Européen. Audience presque à 50% sur le décrochage exceptionnel

Le contrat national Pôle-Emploi /France Télévisions : il disparaît en janvier prochain, à la demande de Pôle-Emploi. Les élus seront vigilants de la baisse d'activité que cela pourrait engendrer. Le point sera abordé en CCE.

3

Composition de la commission Filière

Filière production									
Philippe CORNET (Président)	Lille	Pascale Thine	Nancy						
Cyril Pinato	Strasbourg	Thomas Lagache	Nancy						
Claude Framery	Lille	Olivier Loutz	Strasbourg						
Christophe Van Mullen	Lille	Pierre Cholbi	Dijon						

4

Règlement intérieur du CE du pôle

Les élus ont adopté le règlement intérieur du CE, les dispositions sur les cantines seront intégrées dans le règlement intérieur ultérieurement.

Subvention du CE pôle Nord-Est pour les jeux d'hiver de l'US-ORTF

Les Jeux d'Hiver de l'association sportive seront organisés au Grand Bornand du 24 au 31 janvier 2015.

42 salariés du Pôle Nord Est y participeront (sur 150 au total) :

- 21 de Strasbourg
- 4 de Bourgogne Franche-Comté
- 8 de Lorraine Champagne-Ardenne
- 9 de Lille

Les élus ont adopté le principe d'une subvention exceptionnelle de 50€ par salarié, soit 2100€, qui seront pris sur le budget activités sociales du Pôle.

6

Question diverse

Problème des AEM : depuis janvier 2014 les fiches de paie et les AEM des cachetiers sont incorrects, les salariés sont obligés de se débrouiller avec Pôle-Emploi pour faire reconnaître leurs droits.

Réponse au niveau central : une personne à Paris est affectée à la corrections de ces AEM. Pour alléger sa tâche, une procédure de gestion des corrections au niveau local va être mise en place. Mais il s'agit également de corriger le logiciel qui, à la base, provoque ces erreurs. Un groupe de travail est actuellement au travail pour régler le bug.

Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Nancy, Reims, Strasbourg, le 15 décembre 2014

Vos élus CGT:

Laurence Carpentier (Lille), William Maunier (Metz), Cyril Pinato (Filière Strasbourg), Claire Portalès (Besançon), Carole Herbin (Reims), Isabelle Debraye (Amiens), Annabelle Igier (Reims), Olivier Bouillon (Nancy), Bertrand Théry (Valenciennes), Christophe Steiner (Strasbourg), Angélique Sergent (Nancy), Philippe Cornet (Lambersart), Christophe Van Mullem (Lambersart)

Représentant syndical : Jean Picard (Dijon)

Prochain RDV le 23 janvier 2015 à Strasbourg



Compte-rendu commission emploi/formation du 4 décembre 2014

Présents: Véronique Marchand, Carole Herbin, Didier Walter, Arnaud Wust, Laurence Carpentier

Pour la direction : Claire Joumier, responsable formation et compétences

Projet de plan de formation 2015 :

RAPPEL:

En 2012 nous avions un budget prévisionnel de 402 406€, en 2013 le budget prévisionnel était de 273 187 € soit une baisse de budget de plus 33 %. En 2014, le budget prévisionnel est de 342 429€ soit une progression de plus de 25 % par rapport à 2013, et ce, en optimisant la période de professionnalisation qui est passée de 24 300€ en 2013 à 107 804€ en 2014. En 2015, le budget sera amputé de plus de 16% sur 238 000€ avec une PP de 45 145€ au lieu des 108 000€ en 2014. Le budget formation 2015 pour le pôle Nord-est est, donc, de 199 206€ + 45 145€ de PP soit un budget global de 244 171€ soit une baisse de 28.7% par rapport à 2014.

Pour la direction, le Pôle Nord-est n'a pas trop perdu en termes de budget car de l'argent est gardé au niveau central pour des formations au profit des collaborateurs des régions.

Les chiffres :

Les besoins en formation ont été recensés dans les 7 antennes réalisées par les IRH et la RFC auprès des Managers ainsi que le retour des entretiens individuels, à l'issue de ces réunions et de cette compilation des souhaits, ce recensement a donné un premier scenario de l'ensemble des souhaits des collaborateurs qui s'élevait à 752 422 €. En fonction du budget 2015 alloué par la DGARH Formation, il a fallu revoir les prétentions à la baisse, en ne conservant que les demandes priorisées 1 (indispensable) et émanant des managers (besoins collectifs). Les besoins collectifs se montaient à 475 000€. Le budget hors PP s'élevant à 199 206 € il a fallu que la RFC réduise les gabarits, c'est-à-dire le nombre de stagiaires. Pour palier au manque de départ en formation, la solution sera de former des référents volontaires, ces référents suivront une formation d'animateur formation.

La nouvelle loi sur la formation professionnelle :

Jusqu'en 2014, un montage financier permettait d'optimiser le budget période de professionnalisation. Depuis la loi sur la formation du 05 mars 2014, les périodes de pro sont,

désormais, de véritables développements de compétences ou des reconversions, certifiantes ou diplomantes. En effet, la PP en 2015 est hyper restrictive, les formations certifiantes sont enregistrées au tire du RNCP (Registre national des certifications professionnelles) ou un CQP (certificat de qualification professionnelle). Pour FTV cela concerne les domaines 1 (Information et programmes), 5(Gestion d'entreprise) et 6(Compétences transverses). En 2015, nous allons avoir une aire de flottement car nous n'avons pas encore tous les éléments d'application de la loi sur la formation professionnelle. Cela va surtout concerner le CPF, compte personnel de formation qui remplace le DIF au 2 janvier 2015. Nous ne connaissons pas à ce jour les formations qui seront pris en charge au titre du CPF. On commence seulement à négocier au niveau de l'accord de branche de l'audiovisuel public, privé. Aucune négociation sur la formation, au niveau de FTV, n'a démarré.

Transition du DIF vers le CPF:

Au 1^{er} janvier 2015, les heures de **DIF** précédemment acquises se reversent vers **un Compte Personnel de Formation (CPF)**

C'est la caisse des dépôts et consignations qui gère le dispositif du CPF

Mes heures DIF utilisées au titre du CPF doivent respecter les critères d'éligibilité du CPF.

Dès 2015, j'abonde mon CPF de 24 heures par an pendant 5 ans. Mon compte s'incrémente à partir de 2016 et jusqu'en 2020.

A partir du 1^{er} janvier 2020, j'abonde mon CPF de 12 heures par an pendant les 3 années suivantes. Mon compte s'incrémente de 2021 à 2023.

Les heures CPF sont plafonnées à 150 heures sur 8 ans avec pour FTV une possibilité d'abondement supplémentaire mais qui relèvera d'une négociation au niveau de la branche et de FTV.

Un document joint au compte-rendu précise les modalités d'application du CPF et les différences par rapport au DIF.

FTV ne sera plus informé des CPF sauf si réalisation sur temps de travail par contre l'allocation formation disparaît c'est-à-dire que l'entreprise ne versera plus les 50% du temps hors temps de travail, ex: sur une semaine de 35H de formation l'entreprise reversait 17,5h d'indemnités qui compensaient les dépassements de frais de mission, sachant qu'il n'y a, également, plus de frais de mission.

Les 5 domaines de formation dans le pôle Nord-est

Domaine 1 : information et programme

- Les formations Commentaire dans le reportage et construction audiovisuelle du reportage d'actualité sont des formations liées au jury de compétences

complémentaires pour des salariés qui sont déclarés aptes sous réserve de suivre des formations complémentaires.

- Formation droit de l'image concerne les journalistes, documentalistes et monteurs.

Un certain nombre de journalistes a déjà reçu le mail présentant la formation en E-Learning car le niveau 1 en présentiel n'existe plus. Cette formation est sur le temps de travail et dure ¾ d'heure. Pour la direction, c'est le meilleur module E-Learning depuis longtemps. Les membres de la commission regrettent que le mail d'info soit incomplet sur la durée et ne précise pas que c'est une condition essentielle pour accéder au niveau 2. La formation niveau 2 sera, elle, en présentiel.

Domaine 2 : Technologies et innovation

- Exploitation KASAT : 7 techniciens (vidéo, OPV) seront formés « référant » un par antenne qui formeront autant que de besoin les journalistes.
- Facteur sens de l'image : C'est une formation en 3 modules de 5 jours pour les vidéos afin d'exercer au mieux la mise en images. Reims, Strasbourg, Lille, Amiens et Dijon dans un premier temps et en février 2015 : Nancy et Besançon. Cette formation coûte 10 000€ par vidéo sur les 3 modules. 3 Intermittents seront formés au module 3 les modules 1 et 2 sont sensés avoir été fait dans leur cursus initial.
- Fondamentaux de la dématérialisation: C'est un pré-requis pour I.Média. Cela concerne les techniciens de Besançon et Amiens. Les retours de cette formation sont assez négatifs, formation trop conceptuelle. La RFC précise qu'un cahier des charges est envoyé aux chefs de centre ou rédacteur en chef et ou référent métier concerné et demande à ce que les retours soient fait soit à la RFC soit aux membres de la commission.
- Renouvellement régie de Strasbourg : Des intermittents seront formés sur un budget spécifique AFDAS.
- Un membre de la commission nous a informé qu'une formation « tourner et monter avec un Smartphone pour les journalistes » avait été proposée à un JRI. Cette formation doit être suivie à l'UFTV. La commission ne comprend pas que l'on puisse mettre en place cette formation sans que la commission Nouvelles technologies et la commission emploi/formation n'aient été consultées. La commission demande quel est le cadre précis pour l'application de cette formation ?

<u>Domaine 3 : Gestion d'entreprise</u>

- CHSCT : l'APAVE est proposé comme centre de formation mais chaque élu choisira son centre de formation.
- Il y a deux formations métiers gestion RH, un titre professionnel assistante RH, une formation Médiateur en entreprise et une formation chargée de

communication en formation période de professionnalisation. Ces formations seront sanctionnées par un diplôme.

- Siplan- Outil de planification : cet outil gère la planification des salariés mais aussi du matériel ainsi que les devis. Certaines formations ne sont pas nominatives car les besoins sont recensés mais le public pas encore.

Domaine 4 : Prévention des risques, santé et qualité de vie au travail

- Conduite préventive : 82 personnes concernées cette année.

Avec un budget de 65 074€, les membres de la commission relèvent que cela représente près de 33% du budget formation hors PP.

Domaine 5 : Compétences transverses

- Langues vivantes à usage professionnel : C'est de l'anglais technique ou journalistique, ce budget est pris en charge par le central.
- Mangement de la diversité : A l' intention des chefs de service et des services RH.

AVIS DE LA COMMISSION:

La baisse importante de 16% du budget de la formation dans le pôle Nord-est par rapport à 2014, aggravé par la nouvelle loi sur la formation professionnelle limitant le recours à la période de professionnalisation ne permettra pas de répondre à l'ensemble des besoins en formation niveau 1 (adaptation au poste de travail) en 2015. La commission emploi-formation préconise, donc, un avis négatif au projet de plan de formation 2015 et demande à ce que des négociations sur la formation professionnelle à France Télévisions démarrent dès que l'accord de branche sera validé.

Que devient mon DIF?

- Au 31/12/2014 le DIF disparait
- Au 1 er janvier 2015, mes heures DIF précédemment acquises se reversent vers un Compte Personnel de Formation
 -> CPF.
 - C'est la Caisse des Dépôts et Consignations qui gère le dispositif du CPF
 - Mes heures DIF utilisées au titre du CPF doivent respecter les critères d'égibilité du CPF

Comment fonctionne mon CPF?

- Dès 2015, j'acquiers, 24 heures par an pendant 5 ans.
 - -> mon compte s'incrémente à partir de 2016 et jusqu'en 2020
- A partir du 1er janvier 2021, j'ai droit **12 heures par an pendant les 3 années** suivantes -> mon compte s'incrémente de 2021 à 2023.
 - Mes heures CPF sont plafonnées à 150 heures sur 8 ans.
- Possibilité d'abondement supplémentaire (= champ de la négociation à mener au niveau de la branche).

francetélévisions 1

Comment marche le CPF?

- Ouvert pour tous les salariés et demandeurs d'emploi dès l'âge de 16 ans jusqu'à la retraite.
 - Le CPF est crédité en heures et attaché à la personne.
 - Les droits acquis sont conservés tout au long de la vie professionnelle, même en cas de changement d'entreprise ou de chômage.
- Les formations éligibles seront obligatoirement qualifiantes ou certifiantes (sur la base de liste officielles à paraître).

france**télévisions** 2

Exemple: Hypothèse de 90 h acquises au 31/12/2014

Attention : l'alimentation du CPE est plafonné à 150 heures

Plafond 150 h

				CPF 24 H	CPF 24 H CPF 24 H	CPF 24 H CPF 24 H			CPF 12 H
	Incrémentation de 2	4h au 01/01/16	CPF 24 H	CPF 24 H	CPF 24 H	CPF 24 H	CPF 12 H	CPF 12 H	CPF 144h
	11	CPF 24 H	CPF 120h	CPF 132h	14411				
Crédit d'heures DIF 90 h	Reversement compteur DIF 90 h	(Il s'agit des 120 heures cumulées du 01/01/2015 au 31/12/2020 dans le cadre du CPF si NON utilisées)							
31/12/14	01/01/2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 Perte du solde DIF cumulé au titre du CPF ou DIF utilisé au titre du CPF	2022	2023

Alimentation du CPF de 24 heures par année pendant 5 ans

Puis de 12 heures chaque année pendant 3 ans

Le CPF plus fort que le DIF

- Plus transférable: Le CPF suit le salarié tout au long de sa vie active. Alors qu'avec le DIF, le salarié avait 2 ans pour utiliser ses droits, en cas de changement ou de chômage.
- Plus souple : Le salarié pourra mobiliser son CPF sans avoir à demander l'autorisation de son employeur si la formation se déroule hors temps de travail.
 - ❖ Plus autonome : Contrairement au DIF, le CPF dispose de son propre dispositif de financement. Le CPF est géré par la caisse des Dépôts et Consignations, le salarié aura directement accès aux informations liées à son CPF, sans passer par son employeur.
- Plus restrictif: Les formations devront être qualifiantes, choisies sur des listes officielles, afin d'être un véritable outil de sécurisation des parcours professionnels.

francetélévisions 4



MOTION du CE Pôle Nord-est

Les élus du CE Pôle Nord-Est dénoncent le manque de transparence et de communication qui a entouré la « présentation » du tournage, montage, mixage sur smartphone à des journalistes. Ils ont appris par hasard que des managers ont proposé cette « présentation » en catimini à des journalistes du Pôle et ont fourni le matériel nécessaire à la mise en pratique de cette expérimentation.

Les élus rappellent que :

- le tournage avec un smartphone n'a fait l'objet d'aucune négociation, information, consultation
- aucune disposition ne prévoit l'utilisation de ce type d'images pour le prémium et ou le web
- le montage et le mixage ne sont pas des compétences complémentaires reconnues pour les journalistes
- le montage et le mixage ne sont pas des activités journalistiques et ne figurent ni dans la CCNTJ ni dans l'accord collectif dans les définitions des fonctions journalistiques.
- le montage et le mixage par les journalistes ne font pas l'objet d'une négociation à FTV

Les élus du pôle Nord-Est exigent que ces pratiques, si elles sont appelées à s'étendre, y compris à d'autres corps de métier, fassent l'objet d'une négociation spécifique et nationale.

Strasbourg, le 12/12/14.

Adoptée à l'unanimité des élus (15/15).



Avis des élus du CE PNE sur le projet de plan de formation 2015

Les élus du CE du pôle NE dénoncent la baisse significative de 16% du budget formation 2015 par rapport à 2014. Aggravé par la nouvelle loi sur la formation professionnelle limitant le recours à la période de professionnalisation, ce budget ne permettra pas, en 2015, de répondre à l'ensemble des besoins en formation niveau 1 (adaptation au poste de travail). Les élus du pôle NE donnent, donc, un avis négatif au projet de plan de formation 2015 et demande à ce que des négociations sur la formation professionnelle à France Télévision démarrent dès que l'accord de branche sera signé.

Fait à Dijon, le 12 décembre 2014

Voté à l'unanimité des votants